



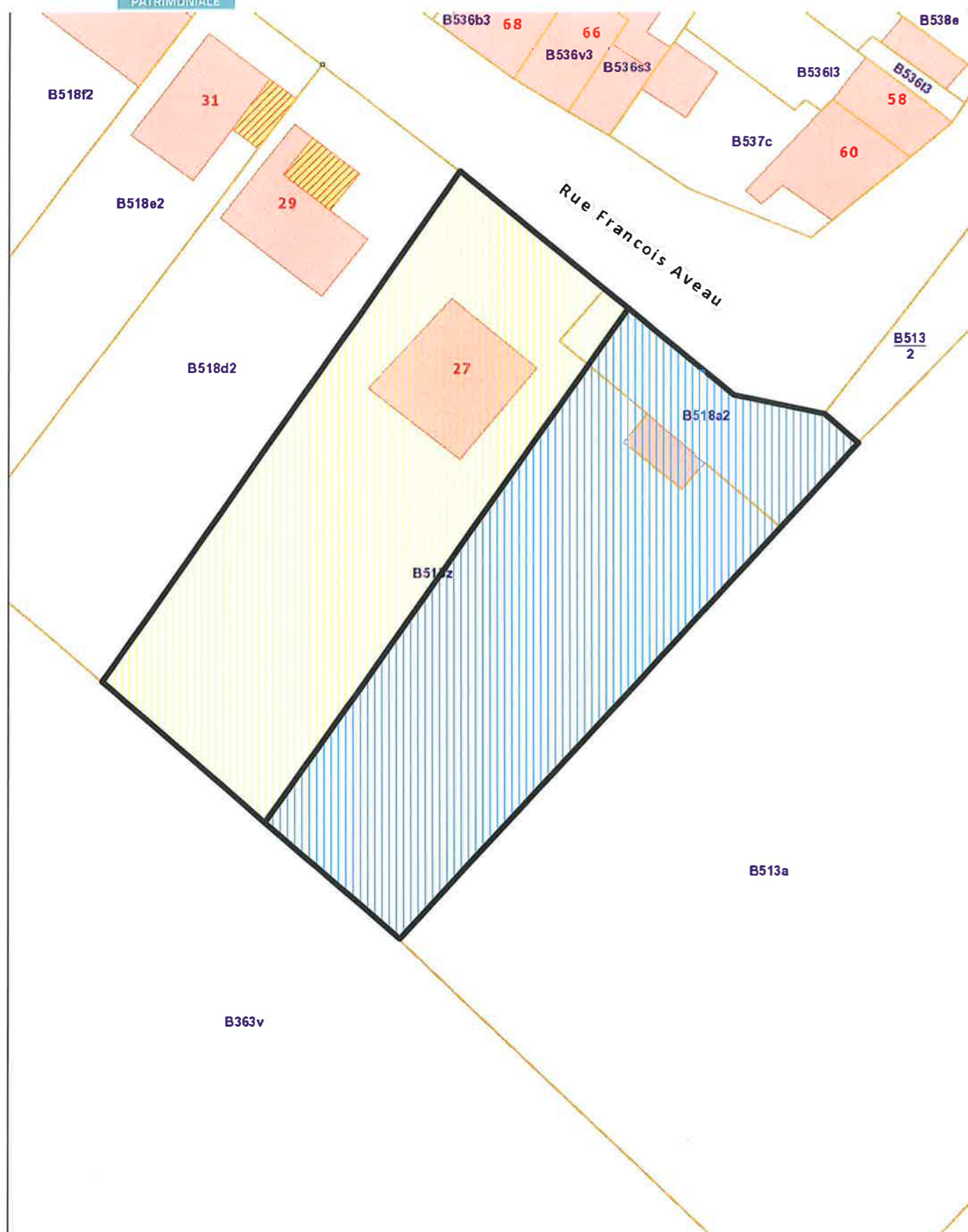
Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

DOCUMENTATION  
PATRIMONIALE

**Extrait du plan parcellaire cadastral**

Centré sur :  
SENEFFE 5 DIV/FAMILLEUREUX/

Situation la plus récente  
Fait le 19/08/2020  
Échelle : 1 : 500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn\_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



**PROVINCE DE HAINAUT**

Ville de SENEFFE 5 ème div. ex Familleureux.

**PROCES-VERBAL DE MESURAGE**

L'an deux mil vingt, le 30 septembre,

Je soussigné Valentin PETIT, Géomètre-Expert juré, légalement admis et assermenté en cette qualité par le Tribunal de Première Instance séant à MONS le 08 septembre 2010, et dont les bureaux sont établis à 7110 HOUDENG-AIMERIES rue du Pensionnat, 15/1.

A la requête de l'indivision [redacted], propriétaire d'un bien sis à Seneffe 5ème Div. ex.

Déclare avoir :

1°) procédé au mesurage du LOT 1 en nature de maison n°27 avec jardin, cadastré ou l'ayant été section B n° 518Z partie & 518A2 partie, circonscrit par les points 099-063-062-146-017-121-099, sous teinte jaune au plan, et ayant une superficie de 12ares 50centiares 83décimiliaires.

2°) procédé au mesurage du LOT 2 en nature de terrain à bâtir, cadastré ou l'ayant été section B n° 518Z partie & 518A2 partie, circonscrit par les points 121-017-328-327-323-072-121, sous teinte bleue au plan, et ayant une superficie de 13ares 11centiares 09décimiliaires.

Remarques :

- En 062 : Borne directionnelle à 4cm du point limite 146.
- Entre les points 099-063 : clôture présumée mitoyenne.
- Entre les points 099-121 : Clôture en piquets de béton privative au LOT 1.
- Entre les points 121-072 : Clôture en piquets de béton privative au LOT 2.
- Entre les points 072-037 : mur privatif au bien voisin 513 A.
- En 121 : Nouvelle borne FENO jaune à poser.

Notes & servitudes:

La servitude de passage de 5.00m de largeur reprise au plan sous hachures oranges et renseignée dans l'acte reçu par le Notaire Claude Hubert à Seneffe le 27 novembre 1965 est éteinte par non usage trentenaire conformément à l'Art. 706 du Code Civil.

[Redacted signature] Signature pour accord sur la limite reprise au plan suivant les points 072-323-327.

M. Etienne JACOB & Mme Marie BORER

Signature pour accord avec le domaine public sur la limite reprise au plan suivant les points 017-328-327-323

Pour l'Administration communale de Seneffe :

LEGENDE

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| ⊗ ECLAIRAGE PUBLIC | HAIE VIVE             |
| ⊗ POTEAU ELEC      | — CLOTURE             |
| ▤ AVALOIR          | ⊗ BE borne existante  |
| — CV EGOUT         | □ BN borne nouvelle   |
| ⊗ ARBRE EXISTANT   | ⊗ BC borne communale  |
| ▨ HABITATION       | ⊗ BEB Borne en Béton  |
| ▧ TALUS            | ⊗ BEP Borne en Pierre |



**TOPO-LOUVE sprl**

Yvon PETIT Géomètre-Expert assermenté  
N° d'inscription à l'institut : GEO 04-0301  
Valentin PETIT Ing. Géomètre-Expert assermenté  
N° d'inscription à l'Institut: GEO 10-1153  
Bureau de TOPOMETRIE & EXPERTISE  
Levers et traitement des données informatisées.  
7100 LA LOUVIERE 15/1, rue du Pensionnat  
Tél./FAX : 064/21.64.06  
GSM Y. PETIT 0495/236.776 V. PETIT 0497/07.78.07  
mail : topolouvesprl@gmail.com

Date : 30/09/2020

Le Géomètre-Expert

Dossier : P3492

Ech.: 1/250

Valentin PETIT

Réf. AGDP :



518D2  
 [Redacted]  
 [Redacted]  
 [Redacted]

Habitation n° 29

**Liste de coordonnées**

N°	X	Y
002	479.680	519.639
003	472.726	519.652
004	484.055	523.848
017	490.140	495.791
036	499.673	469.094
037	495.767	469.503
040	479.563	492.781
042	482.277	490.627
045	479.626	510.621
046	479.669	500.019
062	489.967	517.072
064	482.229	484.636
070	468.822	510.612
071	468.852	499.987
072	430.431	476.264
076	479.219	484.672
078	475.556	487.581
079	475.605	492.775
099	430.980	514.670
121	430.681	493.720
146	490.008	517.074
323	493.125	469.767
327	493.100	473.907
328	490.226	481.960
1001	500.000	500.000
1002	499.443	521.701

**LOT 1**  
 12 A 50 Ca 83 Dma

518Z  
 pie

**LOT 2**  
 13 A 11 Ca 09 Dma

518Z  
 pie

Servitude de passage Larg. 5.00m  
 éteinte par non usage trentenaire.

Mur privatif au bien voisin

63.03  
 suivant plan cadastral

513A